

Département : DOUBS

Commune : GRANDFONTAINE

Section : AN

Lieu-dit : Dessous chez Bathier

Numéros : 31, 32, 33 et 34



Maître d'ouvrage : NEOLIA

BESANCON EXPOBAT ZAC de Valentin - 25046 Besançon Cedex

Contact : M. Nathalie SAINTOT

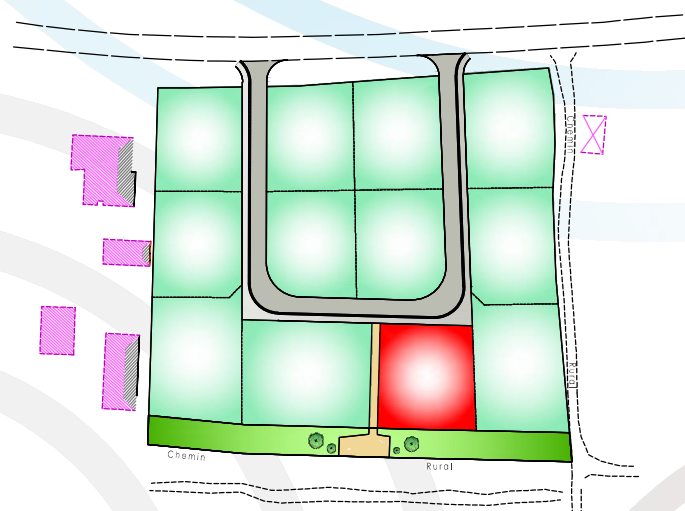
Tél. 03.81.40.08.84

nsaintot@neolia.fr

Lotissement : Le Bois Joli

## PLAN DE COMMERCIALISATION - LOT N° 11

Croquis de repérage du lot



Référence du plan : 19.003-12

Echelle du plan : 1/250<sup>ème</sup>

Dossier n° : 19.003

S.A.S. Arpentage & Perspectives

Géomètre-Expert

Anthony DURGET (6049)

1 rue du Pontot  
25410 DANNEMARIE-SUR-CRETE  
Port. 06.14.61.18.14

[arpentageetperspectives@gmail.com](mailto:arpentageetperspectives@gmail.com)

Société inscrite à l'Ordre des Géomètres-Experts  
N° 20188400006



GÉOMÈTRE-EXPERT

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

NOTA : ce document est établi sur quatre pages indissociables. Toute information contenue dans ce document qui ne serait pas prise en compte dans la lecture et l'analyse de celui-ci ne peut être portée à la responsabilité de la S.A.S. Arpentage & Perspectives.

## ÉTAT PARCELLAIRE

Section	Numéro	Lieu-dit	Contenance cadastrale	Superficie réelle	Observations
AN	31	Dessous Chez Bathier	29a61		ETAT INITIAL
AN	32	Dessous Chez Bathier	22a56		ETAT INITIAL
AN	33	Dessous Chez Bathier	11a11		ETAT INITIAL
AN	34	Dessous Chez Bathier	21a16		ETAT INITIAL
AN	réunion	Dessous Chez Bathier	-		réunion des parcelles AN n° 31, 32, 33 et 34
AN	-	Dessous Chez Bathier	5a55		LOT N° 11

## LÉGENDE

### TOPOGRAPHIE COURANTE

	Bâtiment		Clôture grillagée		Bord de chaussée
	Bâtiment (application cadastrale)		Clôture rigide		Bordure
	Bâtiment léger		Haie		Clôture barbelés
	Mur		Talus		Point topographique issu d'un relevé topographique AVANT travaux de viabilisations (altitude NGF)
	Mur clôture		Falaise		Panneaux de signalisation
	Mur de soutènement		Arbes		Courbe de niveau (altitude NGF)
	Boîte client AEP		Coffret électrique		
	Boîte client EU		Coffret gaz		
			Pot telecom		

### FONCIER

Types de repères nouveaux :

	Borne O.G.E. (résine, métal...)		Clou ou tirefond		limite du lot n° 11		flèche d'appartenance de mur
	Piquet		Marque peinture	36.46	Cote projet		

### AMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNS

	Enrobés chaussée		Arbres à planter ou à conserver		Candélabre
	Enrobés trottoir				
	Espace vert conservé ou engazonné				

### URBANISME ET SERVITUDE

	Limite de lot		Zone non aedificandi définie dans le P.L.U : recul de 10 mètres par rapport à la lisière forestière
	Zone d'accès véhicule au lot interdite		Prospect 1 : recul d'implantation de 6 mètres minimum par rapport à la rue de la Belle Etoile
	Zone d'accès au lot préconisée		Prospect 2 : recul d'implantation de 2 mètres minimum par rapport aux limites séparatives Ouest des lots 1, 8 et 9
	secteurs affectés par le bruit localisés en application des art. L 571-10 et R 571-32 à R 571-43 du code de l'environnement. Vu pour être annexé l'arrêté préfectoral n° 2009 - 2411 - 04407 du 24/11/2009. (Tampon de la largeur fixée par arrêté préfectoral du classement sonore)		Prospect 3 : recul d'implantation de 3 mètres minimum par rapport à la limite de zone A
			Prospect 4 : recul d'implantation de 3 mètres minimum par rapport à l'alignement des emprises publiques
			Prospect 5 : conférer article 7 du P.L.U.

## NOTAS

- ▶ Les cotations de limites et de superficies sont données à titre indicatif et ne seront définitives qu'après bornage de la voirie suite à la réalisation des travaux de viabilisations primaires
- ▶ Les informations relatives aux réseaux (position des coffrets, regards, cotes fil d'eau etc...) sont données à titre indicatif et seront précisées après réalisation des travaux de viabilisations
- ▶ Ce document est établi en vue de la commercialisation des lots de lotissement et ne pourra en aucun cas être annexé à un acte translatif de propriété. Seul le plan de vente dressé après réalisation des travaux de viabilisations sera opposable juridiquement

